

# Transfert de siège de sociétés patrimoniales entre la France et le Luxembourg

- > Quelles sont les motivations pour lesquelles certains chefs d'entreprises (français ou étrangers) souhaitent transférer le siège de leurs sociétés patrimoniales vers le Luxembourg ?
- > Quelles sont les incidences fiscales d'un tel transfert ?
- > Quel intérêt pourrait présenter le transfert de résidence de sociétés étrangères (luxembourgeoises ou suisses notamment) en France ?



## Maryse Naudin,

Associé du cabinet Tirard, Naudin,  
Avocat au Barreau de Paris

Maryse Naudin a plus de 35 ans d'expérience dans le conseil aux multinationales en ce qui concerne les questions fiscales transfrontalières. Elle dispose également d'une expertise particulière en terme de conseil aux investisseurs institutionnels étrangers et aux fortunes privées acquérant des biens immobiliers français ainsi qu'en planification fiscale et successorale. Maryse Naudin est l'auteur du chapitre français de «Global Estate Planning» et possède une connaissance pratique et théorique complète du trust dans un contexte de droit civil.

### Déroulement

8.30-9.00 Accueil et enregistrement  
9.00 Début du séminaire  
10.30 Pause-café  
12.30 Fin du séminaire

Tout au long de son exposé, l'orateur illustrera ses propos par différents cas pratiques visant en particulier le transfert d'une société patrimoniale française vers le Luxembourg ou la Suisse et celui de sociétés luxembourgeoises ou suisses vers la France.

### Introduction

- Qu'entend-on par société patrimoniale ?
- Quelle distinction entre sociétés patrimoniale, opérationnelle, holding, société civile, société civile immobilière ?
- Quel régime fiscal applicable selon la forme sociale des sociétés françaises, à la société proprement-dite et à ses associés ?

### Quelles motivations au transfert de résidence d'une société française vers l'étranger ?

- Le développement des investissements et des activités opérationnelles au Luxembourg ou en Suisse
- La souplesse du régime juridique de l'autre Etat
- Le régime fiscal plus attractif du nouveau pays de résidence
- Le transfert de résidence à l'étranger des actionnaires de la société française
- Pallier le manque de substance en France de la société
- Autres motivations administratives et pratiques

### Quelles motivations au transfert de résidence d'une société étrangère vers la France ?

- Développer les investissements et les activités opérationnelles en France
- Bénéficier du réseau de conventions fiscales internationales signées par la France
- Le transfert de résidence en France des actionnaires de la société étrangère

- Pallier le manque de substance dans le pays d'origine de la société

### Comment transférer le siège d'une société ?

- Quelles démarches accomplir en France lors du transfert de résidence d'une société française à l'étranger ?
- Quelles démarches accomplir en France lors du transfert de résidence d'une société étrangère en France ?

### Quelles sont les conséquences fiscales en France du transfert de siège social d'une société française à l'étranger ?

- Droits d'enregistrement
- Imposition des plus-values latentes
- Imposition des profits latents et réserves antérieures
- Conséquences affectant les actionnaires de la société dont le siège est transféré

### Quelles sont les conséquences fiscales en France du transfert de siège social d'une société étrangère en France ?

- Droits d'enregistrement
- Conséquences affectant la société dont le siège est transféré
- Conséquences affectant les actionnaires de la société dont le siège est transféré

### Quelles sont les solutions alternatives au transfert pur et simple de siège de la société française à l'étranger ?

- Exemples pratiques

### Quelles sont les solutions alternatives au transfert pur et simple de siège de la société étrangère en France ?

- Exemples pratiques

# Transfert de siège de sociétés patrimoniales entre la France et le Luxembourg

## Informations pratiques

### Renseignements et inscriptions

par tél: +41 (0)22 849 01 11  
par fax: +41 (0)22 849 01 10  
par e-mail: info@academyfinance.ch  
par courrier: Academy & Finance SA,  
16, rue Maunoir CP 6069, CH-1211 Genève 6  
www.academyfinance.ch

### Lieu de la conférence

Hôtel Le Royal  
12 bd Royal, Luxembourg

### Prix

520 euros  
Inscriptions supplémentaires de la même  
société: -50%

### Inscription et paiement

Règlement par virement bancaire ou par  
carte de crédit. Le montant facturé sera  
débité dès réception des informations rela-  
tives à la carte. Dans tous les cas, une  
facture vous sera transmise par email.

### Annulation

Les annulations reçues avant le 7 novem-  
bre 2018 seront remboursées à hauteur  
de 80%. Les annulations reçues entre  
le 7 et le 21 novembre 2018 seront rem-  
boursées à hauteur de 50% du prix de  
l'inscription. Les annulations reçues après  
le 21 novembre ne seront pas remboursées.  
Pour être prise en compte, toute annula-  
tion doit être formulée par écrit (cour-  
rier ou télécopie) avant la conférence. Si  
l'annulation n'est pas reçue par courrier  
ou par fax avant la conférence, le montant  
total de l'inscription sera dû. Un rempla-  
cement est admis à tout moment. Il doit être  
communiqué par écrit avant la conférence.

## Bulletin d'inscription

OUI, je m'inscris à la conférence "Transfert de siège de sociétés  
patrimoniales entre la France et le Luxembourg" à Luxembourg le  
vendredi 7 décembre 2018.

Pour plus de confort, inscrivez-vous par téléphone au +41 (0)22 849 01 11.

### 1<sup>ER</sup> INSCRIT

Prénom et nom.....

Fonction.....

E-mail.....

### 2<sup>ÈME</sup> INSCRIT (-50%)

Prénom et nom.....

Fonction.....

E-mail.....

Société.....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Tél.....Fax.....

Nom et adresse email de la personne responsable du paiement de la facture

.....

Virement bancaire  Mastercard  VISA  AMEX

N° de carte: \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Date d'expiration: \_\_\_\_/\_\_\_\_

Nom du détenteur de la carte .....

Adresse du détenteur de la carte AMEX .....

Date ..... Signature.....

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circon-  
stances les y obligent.